



**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**Offre de cours en ligne menant à un certificat et  
des ressources multilingues sont maintenant disponibles**

**Charlottetown, le 24 mai 2024** – La Commission des accidents du travail (CAT) est fière d’annoncer qu’elle offre gratuitement des cours en ligne menant à un certificat qui traitent de divers sujets liés à l’indemnisation ainsi qu’à la santé et à la sécurité au travail. Les cours sont offerts dès maintenant, à n’importe qui, en un seul clic sur le site Web de la CAT.

« Dans le cadre de notre plan stratégique 2024-2026, nous avons cerné le besoin d’étendre notre rayonnement et d’ajuster nos communications pour tenir compte de la diversité croissante de notre main-d’œuvre, a souligné Dan Campbell, directeur général de la CAT. En offrant ces cours gratuitement aux travailleuses et travailleurs et aux employeurs de l’Île, nous espérons leur permettre d’acquérir des connaissances et une compréhension des questions qui les concernent en milieu de travail, tant sur le plan individuel que collectif. »

Cinq cours sont en ligne à l’heure actuelle; on planifie d’en ajouter d’autres, au fur et à mesure qu’ils sont prêts. Tous les cours sont adaptés aux lieux de travail de l’Île puisque le contenu s’appuie sur la législation existante dans la province. L’apprentissage se fait de façon autonome, et lorsqu’une personne termine un cours, elle reçoit un certificat d’achèvement de la CAT. Les cours peuvent être suivis individuellement ou être intégrés à une séance d’orientation en matière de sécurité ou à un programme de sécurité au travail. La liste des cours est accessible sur le site Web de la CAT ([wcb.pe.ca](http://wcb.pe.ca)). Vous n’avez qu’à cliquer sur le bouton « FREE Online Courses ».

De plus, une série de ressources de la CAT a été mise à jour et est maintenant offerte dans plusieurs langues, l’objectif étant d’améliorer la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs et des employeurs de l’Île. Ces ressources comprennent des affiches sur les responsabilités en matière de sécurité, une fiche d’information sur la couverture relative aux accidents du travail et une fiche d’information sur les mesures à prendre en cas de blessure ou de maladie liée au travail. Ces ressources sont offertes en anglais, en français, en chinois simplifié, en pendjabi, en filipino et en espagnol. On peut les télécharger en se rendant sur le site Web de la CAT ([wcb.pe.ca](http://wcb.pe.ca)) et en cliquant sur le bouton « Resources in Various Languages ».



*La Commission des accidents du travail s'associe aux employeurs et aux travailleuses et travailleurs pour instaurer des lieux de travail sains et sécuritaires et favoriser le rétablissement en cas de blessure, grâce à l'application de la Workers Compensation Act (loi sur les accidents du travail) et de l'Occupational Health and Safety Act (loi sur la santé et la sécurité au travail). Les questions urgentes de santé et de sécurité au travail peuvent être signalées n'importe quand en appelant notre ligne d'urgence 24 heures sur 24, sept jours sur sept, au 902-628-7513.*

-30-

Pour plus d'information, communiquez avec l'équipe des communications de la CAT, à [news@wcb.pe.ca](mailto:news@wcb.pe.ca) ou au 902-388-8671.